

RETRAIT D'AGREMENT D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 16 février 2016, de retirer l'agrément du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « SYAHA CAPITAL FCPR » et ce à la demande de la société de gestion